

Management des organisations spécialité Métiers techniques des collectivités territoriales

RNCP16460 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	340
Code(s) ROME	F1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Haute Bretagne Rennes II

<http://www.uhb.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La Licence Professionnelle des Métiers Techniques des Collectivités Territoriales vise à résoudre la situation de fortes pénuries en professionnels sur des catégories de postes de responsable ou directeur des services techniques car elle a pour finalité la professionnalisation des étudiants dans les divers domaines techniques (patrimoine vert, bâtiment, voirie/réseaux/divers, déchets, urbanisme et affaires foncières, eau et assainissement) doublée de l'acquisition d'une culture administrative, juridique et financière afin de proposer un Service Public de proximité.

Un responsable des services techniques doit être une personne polyvalente avec une connaissance de tous les corps de métiers techniques. Il doit posséder une vision globale du projet (lien avec tous les partenaires, de la prise de décision à l'acte de construire en passant par toutes les phases du projet).

Ce professionnel est un spécialiste de l'administration territoriale.

Il a vocation à concourir, sous la directive des élus, à l'organisation des services techniques et à la mise en œuvre d'outils d'aménagement et de gestion propres aux collectivités locales (mises en place de réseaux, gestion du patrimoine, gestion des achats, urbanisme et action foncière etc.).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences professionnelles attendues pour l'exercice du métier

- assister et conseiller les élus
- effectuer une veille juridique et réglementaire
- préparer et élaborer des documents administratifs dans son domaine de compétence (budget, marchés, documents d'urbanisme...)
- organiser et contrôler l'exécution des procédures
- animer et piloter une équipe
- répartir et planifier les activités en fonction des contraintes du service
- accueillir et renseigner la population
- connaître et tenir compte du fonctionnement des collectivités locales et l'environnement dans lequel elles évoluent
- mobiliser les connaissances techniques et juridiques nécessaires à sa spécialité et être une ressource d'aide à la décision
- utiliser les méthodes d'élaboration, de gestion et d'évaluation nécessaires à l'exercice de sa spécialité
- utiliser et adapter des outils de recueil et d'analyse de données dans le domaine technique

capacité à communiquer et à négocier
manager et de conduite des projets
anticiper et gérer les besoins en matière d'emplois et de compétences

Compétences transversales :

maîtriser des différents outils de communication
avoir une capacité rédactionnelle
être capable de travailler d'une façon autonome et en équipe
conduire un projet, animer un groupe de travail
effectuer une recherche documentaire
maîtriser les instruments de la bureautique
maîtriser une langue étrangère

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les collectivités territoriales et leurs établissements sont en mesure de proposer, à la sortie de cette formation, deux types d'emplois :

- des emplois de cadres généralistes de la gestion des services techniques d'une collectivité territoriale (organisation des services, gestion administrative, technique locale), capables de maîtriser la polyvalence des divers corps de métiers techniques des collectivités territoriales ;
- des emplois de cadres spécialisés soucieux de faire vivre la transversalité (ce qui suppose de connaître les contraintes des corps de métiers autres que ceux relevant de cette spécialité).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel est un cadre du service public. Il exerce son activité dans une collectivité territoriale, une structure intercommunale ou un établissement public local (centre de gestion, OPHLM...). Il peut diriger des petites collectivités ou participer à l'organisation de plus grands services.

Il peut prétendre aux emplois suivants :

- Directeur des services techniques, technicien...
- Chargé d'un service technique dans une plus grande collectivité (espaces verts, voirie, déchets...)
- Instructeur du droit des sols, chargé d'études d'urbanisme, monteur d'opérations immobilières

Plus généralement, on attend de lui qu'il soit

- généraliste de la gestion des services techniques d'une collectivité territoriale (organisation des services, gestion administrative, technique locale),
- conseiller(ère) auprès des élus locaux,
- encadrant(e) assurant des responsabilités d'encadrement du personnel,
- professionnel(le) maîtrisant les connaissances juridiques et techniques, capable de collecter et de traiter des informations spécifiques, connaissant et pratiquant une langue étrangère technique, utilisant l'outil informatique, susceptible d'analyser les situations, d'intervenir avec rapidité et à bon escient,
- technicien(ne) qui applique les réglementations nationales et européennes, coordonnant et vérifiant dans son secteur la régularité des prestations dues aux administrés,
- organisateur(trice) qui maîtrise toutes les étapes de l'évolution d'un projet, analysant des situations et gérant des situations d'urgence,
- gestionnaire performant et capable d'agir pour le bon déroulement des travaux réalisés, déterminant les procédés techniques, les méthodes d'organisation et le coût de l'opération,
- chargé(e) de communication et de concertation assurant le dialogue avec les intervenants techniques, financiers et juridiques et sachant faire circuler les informations auprès des élus, des services, des usagers (recevoir, informer et conseiller un public présentant des demandes plus ou moins complexes ou de nature contentieuse) et argumenter efficacement.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 584 €
Familles professionnelles (FAP)	B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	13 350
Jugés difficiles à recruter	66 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Commission pédagogique (enseignants- chercheurs, professionnels) et VAP 85

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury VAE : Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.univ-rennes2.fr

Université Rennes 2

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16460/>